

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 07 juillet 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	10

Date de la convocation
02/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le 2 juillet 2026, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur David GRAILLOT.

Monsieur le Président ouvre la séance, effectue l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.

Etaient présents : M. Damien HURE, Mme Florence BRAUX, Mme Léa COULAUDIN, Mme Claire GUGLIELMETTI, M. Timothée SCHALLER, Mme DELALOYE Murielle, M. Camille SCHALLER, M. Romain CAMUSET
Absent (es) excusé (es) : Mme Nadège DEPOIVRE,

Pouvoirs : Mme Nadège DEPOIVRE pouvoir à Damien HURE

OBJET :

AVIS PPR DU CHABLISIEN

NUMERO :

2026_07_07_04

Annexe 1-2-3

Après examen du projet de Plan de Prévention des Risques (PPR), le Conseil municipal émet un avis défavorable. Les élus ont constaté, à l'unanimité, plusieurs incohérences et anomalies dans le document présenté, estimant qu'elles sont de nature à remettre en cause sa pertinence et sa cohérence notamment sur les limites des zones urbaines qui ne tiennent absolument pas compte de futures extensions (dues à l'activité économique) du bâti de la commune. Le zonage V3 est d'une superficie excessive et est non cohérente. Les axes d'écoulement ne sont pas en adéquation avec la réalité. Nous n'avons jamais constaté de ruissèlement à certains endroits. En annexe 1-2-3 de cette délibération, les modifications demandées par le conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'ÉMETTRE un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention des Risques (PPR, présenté

D'APPROUVER les observations et réserves formulées par le Conseil municipal mettant en évidence les incohérences relevées dans le projet ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à transmettre cet avis aux services compétents

Délibération 2026-07-07-04 approuvée : Pour : 10/10 Abstention : 0/10 Contre : 0/10

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



David GRAILLOT

Le secrétaire de séance,



Timothée SCHALLER